

« SAUVE TON RESTO »

MENUS DE FETES A DOMICILE

APPEL A CANDIDATURES

DATE LIMITE DE REPONSE – 9 DECEMBRE 2020
--

ARTICLE 1 – GENERALITES

Provence Tourisme est l'agence de développement touristique départementale (Association loi 1901). Missionné par le Département, Provence Tourisme agit en faveur de la coordination des acteurs et de l'attractivité du territoire. En partenariat étroit avec les institutions et les professionnels locaux, il conduit la stratégie en faveur du département. A un niveau plus large, il assure la promotion de la destination.

LE DISPOSITIF « SAUVE TON RESTO »

Dans le contexte difficile de cette année 2020, marquée par une crise sanitaire et économique sans précédent et qui touche particulièrement les secteurs du tourisme, de la culture et des sports, Provence Tourisme a proposé un programme d'actions, construit autour d'une offre globale incluant Marseille Provence Gastronomie 2020 et visant à la fois le public local & la clientèle de proximité. L'objectif est de dynamiser la fréquentation du territoire, en favorisant une consommation locale. Ce plan d'actions s'appuie sur un programme d'offres touristiques et de loisirs proposant des avantages commerciaux spécifiques et attractifs.

C'est dans ce cadre que Provence Tourisme poursuit sa mobilisation avec l'opération "Sauve ton resto", autour de trois dispositifs visant à valoriser les professionnels de la gastronomie et leurs initiatives de vente à emporter pendant les périodes de fermeture réglementaire des établissements.

ARTICLE 2 – OBJET DU PRESENT APPEL A CANDIDATURE

Provence Tourisme organise entre le **14 décembre 2020 et le 20 janvier 2021** un jeu concours, à destination des résidents et des visiteurs.

Le présent document a pour objet de sélectionner des artisans et/ou des restaurateurs, exerçant leur activité dans le département des Bouches-du-Rhône, assurant un service de vente à emporter pour la période du 14 décembre 2020 au 20 janvier 2021, et étant issus du réseau des TALENTS MPG.

Pour l'organisation de cette opération, Provence Tourisme sélectionnera :

- **12 restaurateurs** indépendants sur l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône proposant menu de fêtes à emporter

ARTICLE 3 – PRESENTATION DE L'OPERATION

Provence Tourisme, en lien avec les offices de tourisme du territoire, valorise depuis le début de la crise sanitaire, l'ensemble des restaurants assurant une prestation de vente à emporter.

Provence Tourisme communique ainsi sur les initiatives existantes des restaurateurs et des chefs (à emporter depuis les restaurants, Food Truck, lieux de distribution éphémères...)

- Sur myprovence.fr
- Sur les réseaux sociaux
- Sur la newsletter professionnelle

A l'occasion de la période de Noël, propice au tourisme familial, en s'appuyant sur les traditions culinaires de fêtes en Provence et pour développer la consommation locale, que Provence Tourisme organise un concours « **MENUS DE FÊTES A DOMICILE** ». Sur cette période, Provence Tourisme fera gagner 12 menus de fêtes pour 2 personnes, à emporter, d'une valeur totale de 300 € TTC.

ARTICLE 4 – TYPOLOGIE DES CANDIDATS ATTENDUES

Conformément à l'article 2, pour l'organisation de l'opération, le présent appel à candidatures s'adresse aux personnes suivantes :

- les restaurateurs indépendants du territoire des Bouches-du-Rhône proposant un menu de fêtes à emporter pour la période du 14 décembre au 20 janvier et étant inscrit dans le réseau des talents MPG

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DE PROVENCE TOURISME

Provence Tourisme s'engage à organiser un jeu concours sur ses réseaux sociaux entre le 14 décembre 2020 et le 20 janvier 2021, visant à valoriser auprès des résidents et des visiteurs, la filière gastronomie de notre département, les spécificités du repas de Noël en Provence et encourager la consommation locale.

Provence Tourisme s'engage à acheter, avant le début du concours, des menus pour 2 personnes d'une valeur de 300 euros TTC à chaque candidat sélectionné. Deux menus seront achetés par candidat sélectionné, pour une valeur totale de 600 € TTC

Provence Tourisme mettra en jeu 24 menus de fêtes à gagner sur la période.

Provence Tourisme informe le restaurateur chaque fois qu'un de ses cadeaux gourmand est gagné, en mentionnant le nom et le prénom du gagnant.

En cas de fraude, notamment par duplication et/ou contrefaçon du bon d'échange, Provence Tourisme ne pourra pas être tenu responsable.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DES CANDIDATS SELECTIONNES

Les restaurateurs sélectionnés devront fournir exclusivement une prestation de vente à emporter ou click and collect, pour laquelle ils sont autorisés à le faire.

Le restaurateur sélectionné s'engage à remettre le menu de fête pour 2 personnes, sur présentation d'un bon d'échange nominatif, après s'être assuré de la cohérence entre la pièce d'identité du gagnant et son bon d'échange.

Le restaurateur sélectionné s'engage à récupérer le bon d'échange client, puis à informer Provence Tourisme que le gagnant a utilisé son gain. Pour ce faire, il devra renvoyer par email à Provence Tourisme le bon d'échange client.

ARTICLE 7 - DOCUMENTS A PRODUIRE DANS L'APPEL A CANDIDATURE

7.1 Contenu de la proposition

Le dossier se compose OBLIGATOIREMENT des éléments suivants :

- Nom du chef & du resto
- Menu pour 150€ de 8 lignes maximum de 350 signes espaces compris
- Le moyen de réservation en ligne : n° de tel ou lien site
- Une photo en format horizontal ou carré
- Un dossier administratif comprenant :
 - l'extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés ou équivalent ;
 - le RIB
 - le présent document signé

7.2 Envoi des documents

Le candidat adresse sa proposition au format numérique au plus tard le 9 décembre 2020 :

- en PDF exclusivement, sans excéder 10Mo
- à l'adresse mail suivante : sauvetonresto@myprovence.fr

Attention : Pour tout envoi par mail, un accusé de réception est adressé au candidat. Si le candidat ne reçoit pas d'accusé de réception sous 24 h, il doit contacter **Provence Tourisme au 04 90 57 50 31** Aucune réclamation sur un envoi par mail, qui n'aurait pas fait l'objet d'un accusé de réception de la Provence Tourisme, ne saurait être acceptée.

Toutes les questions sont à effectuer par mail uniquement à l'adresse suivante : sauvetonresto@myprovence.fr

ARTICLE 8 - CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

Les candidatures sont enregistrées au fur et à mesure de leur arrivée.

Les candidats seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- Ordre d'arrivée des candidatures
- Le respect des critères détaillés dans l'article 2, à savoir :
 - Etre restaurateur indépendant sur le territoire des Bouches-du-Rhône
 -
 - Etre inscrit dans le réseau des talents MPG
 - Pouvoir proposer un menu de fête à emporter entre le 14 décembre 2020 et le 20 janvier 2021

ARTICLE 9 –PRESCRIPTIONS GENERALES :

La procédure n'a pas pour objet d'attribuer une commande publique. Il n'est donc pas fait application du Code de la commande publique.

Le restaurateur sélectionné est seul responsable des produits remis au gagnant et doit impérativement respecter les règles d'hygiène en vigueur.

Pour : _____ (*dénomination de l'entreprise / la personne morale*)

Nom : _____ (*nom du représentant dûment habilité*)

Qualité : _____ (*fonction du signataire*)

Le _____ à _____

Signature :

PROVENCE TOURISME

Pour Provence Tourisme

Nom : Danielle MILON

Qualité : Présidente

Le _____ à _____

Signature :